



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DECEMBRE 2019
Date de la convocation : 11 Décembre 2019**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE
Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO
La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY.
Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER
Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON
Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO
Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Stéphane CHOUMIN à Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Anne GABORIT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY.

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 08.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des statuts pour intégrer la compétence culture

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE les statuts de la Communauté de communes en ajoutant une compétence facultative « 7 - Actions culturelles d'intérêt communautaire ».

1.2 Modification de l'intérêt communautaire pour intégrer la piscine de Ménestreau-en-Villette

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », en ajoutant dans la liste des équipements, à compter du 1^{er} janvier 2021, et dans les conditions susvisées, la piscine de la commune de Ménestreau-en-Villette.

1.3 Création PETR de Sologne et adhésion de la CCPS au PETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Elysabeth CATOIRE), APPROUVE l'adhésion de la CCPS, les statuts et la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sologne.

Il est précisé que le périmètre du Pôle est celui des 3 Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes Cœur de Sologne,
- Communauté de Communes Sologne des étangs,
- Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2 – RESSOURCES HUMAINES

2.1 Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la Commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2.2 Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2.3 Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2.4 Mises à disposition de Services entre La Ferté Saint-Aubin et la CCPS – avenant n°9

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

2.5 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE DE CREER un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps non complet de 31 heures 30/35^{ème}.

2.6 Recrutement d'un psychologue en vacances année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, RECRUTE un psychologue sur le relais d'assistants maternels avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures par an (soit 5 séances de 2 heures chacune).

2.7 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Office du Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Office du Tourisme pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

2.8 Recrutement d'un service civique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, à demander l'agrément auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale

3 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

3.1 Vote des taux de fiscalité 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MAINTIENT, les taux de fiscalité 2019 pour l'exercice 2020, soit :

	Rappel taux 2019	Taux 2020
Taxe habitation	8,18%	8,18%
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

3.2 Vote du budget primitif 2020 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 VOIX POUR et, 3 ABSTENTIONS (Mme Manuela CHARTIER, Mrs Jean Frédéric OUVRY et Dominique DESSAGNES), ADOPTE, le budget primitif 2020, du budget principal de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	9 152 285 €	Recettes fonctionnement :	9 152 285 €
Dépenses investissement :	1 470 750 €	Recettes investissement :	1 470 750 €

3.3 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	380 849 €	Recettes fonctionnement :	380 849€
Dépenses investissement :	378 799 €	Recettes investissement :	378 799 €

3.4 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe Prestations de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe Prestations de service, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	35 000 €	Recettes fonctionnement :	35 000 €
Dépenses investissement :	0,00 €	Recettes investissement :	0,00 €

3.5 Vote du budget primitif 2020 : budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	57 964 €	Recettes fonctionnement :	57 964 €
Dépenses investissement :	3 526 €	Recettes investissement :	3 526 €

3.6 Versement des subventions 2019 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessous.

ADOPTE, les subventions 2020 suivantes :

	Rappel 2019	Subventions 2020	Voix
Office du tourisme (OTSI)	71 050	86 330	26 pour et 1 abs Mme Gaborit
Les Petits Loups	41 000	41 000	26 pour et 1 abs Mme Catoire
CILS	37 800	37 800	26 pour et 1 abs Mme Bachmann
Aide et soins à domicile	18 500	18 000	27 pour
Collège Pré des Rois	6 000	5 000	26 pour et 1 abs M. Billiot
FSE du collège	1 300	1 300	26 pour et 1 abs M. Billiot
UNSS	1 300	1 300	26 pour et 1 abs M. Billiot
Mission locale	7 000	7 000	27 pour
Amicale du personnel	1 700	860	27 pour
ESC Natation *	4 200	4 200	27 pour et 1 abs M. Billiot
CLIC	3 500	3 500	27 pour
Jardin et vie	250	250	27 pour
CFEMs		7 000	27 pour
Courjumelle (film sologne)		1 500	27 pour
Enveloppe non affectée	3 000	15 000	27 pour
TOTAL	196 600	230 040	

3.7 Convention de partenariat financier 2020 avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme ElysaBETH CATOIRE), AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat financier 2020 avec l'association « Les Petits Loups ».

3.8 Convention de partenariat financier 2020 avec le CILS (Centre d'Initiatives de Sologne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Jocelyne BACHMANN), AUTORISE, Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat financier 2020 avec le CILS.

3.9 Convention de partenariat financier 2020 avec l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Jocelyne BACHMANN), AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat financier pour 2020 avec l'Office de Tourisme.

3.10 Modification n°1 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal :

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201702	Elaboration du PLUi	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Au regard du réalisé 2019, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement (CP) par année comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201702	Elaboration du PLUi	150 000€	10 056 €	100 000 €	39 944 €

3.11 Modification n°3 AP/CP Etudes de transferts de compétence eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la modification n°3 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences « eau et assainissement »

Cette AP était initialement articulée comme suit après sa dernière modification :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	26 850 €

Au regard du réalisé 2019, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement (CP) par année comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	11 910 €	14 240 €

3.12 Attribution de compensation 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE les montants des attributions de compensations 2020 comme ci-dessous :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
TOTAL	2 409 347,47 €	93 351,98 €

3.13 Adoption des tarifs communautaires pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PROLONGE sur 2020 les tarifs du portage des repas, du stationnement sur l'aire d'accueil des gens du voyage, du CUBE, et du SPANC, adoptés par délibération du 18 décembre 2018, jusqu'à leur modification par le Conseil communautaire.

3.14 Attribution du marché de traitement de l'air du CUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de traitement de l'air du Cube.

L'offre remise par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE, représentée par Monsieur Grégory Courte, en qualité de Responsable du Service Maintenance Orléans, situé à ORLEANS est l'offre économiquement la plus avantageuse.

3.15 DETR 2020 – assainissement du chemin de Mérignan

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'assainissement du chemin de Mérignan pour un montant estimatif de 150 000 € T.T.C ; soit le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	125 000 €	150 000 €	DETR	62 500 €	62 500 €
			Autofinancement	62 500 €	87 500 €
Total	125 000 €	150 000 €	Total	125 000 €	150 000 €

et SOLLICITE une subvention de 62 500 € au titre de la DETR 2020, soit 50 % du montant du projet pour réaliser le réseau d'assainissement du chemin de Mérignan (voirie intercommunale).

3.16 Budget annexe SPANC : décision modificative n°2 et affectation au 1068

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°2 du budget annexe du SPANC 2019, pour la nécessité d'augmenter les dépenses de personnel de 4 000 €.

4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de parcelles à Ménestreau-en-Villette en vue de l'extension de la zone d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, HABILITE le Président, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités, nécessitant l'acquisition des biens situés à Ménestreau-en-Villette, en nature de terrains boisés et HABILITE l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens.

4.2 Demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de parcelles situées chemin de l'Enfer à Ligny-le-Ribault en vue de la création d'une zone d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, HABILITE le Président, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre de la création de la zone d'activités, nécessitant l'acquisition des biens situés à Ligny-le-Ribault, en nature de terrains boisés et HABILITE l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition de tout ou partie des biens en vue de la création de la zone d'activités dont l'emprise exacte reste à définir.

5 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

5.1 Mise en place d'une convention pour l'utilisation du Cube avec l'association « Les rêves de Baptiste »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MET à disposition, les locaux, les équipements et matériels du Complexe aquatique à l'association, à raison de deux créneaux par mois pendant les périodes scolaires et APPROUVE la convention.

=*==*==*==

Question orale posée par Monsieur Jean-Frédéric OUVRY portant sur le Golf de Sologne.

► Une réponse est donnée à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY en séance du Conseil Communautaire (textes de ces interventions dans le procès-verbal).

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 15.

La Ferté Saint-Aubin, le 18 décembre 2019
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

